

---

## Demande d'affiliation VOM

---



Kapeldreef 60 - B3001 Leuven  
☎ 32 - (0)16/40.14.20  
☎ 32 - (0)16/29.83.19  
info@vom.be & www.vom.be

### Information:

Nom de la firme : \_\_\_\_\_  
Personne à contacter : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
N°TVA : \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_  
Website \_\_\_\_\_

Le soussigné s'inscrit comme membre de la VOM sur base des statuts et du règlement interne en vigueur ou modifiés ultérieurement.

### Cotisation 2017:

Les cotisations sont liées à l'indice santé du mois de décembre.

Toute adhésion est estimée être conclue pour une durée indéterminée et se renouvelle au début de la nouvelle année d'association, à savoir le 1er janvier. Tout membre est libre de se retirer de l'association par lettre recommandée adressée au conseil d'administration. La cotisation d'adhésion expire à la prochaine année civile (art. 6, statuts VOM asbl).

La cotisation annuelle est définie par le nombre total des travailleurs, directement occupés dans le département des traitements de surface et ceci comme indiqué dans le tableau ci-après:

Donneurs d'ordre, sociétés intégrées et sous-traitants:	Cotisation (hors TVA)
<u>Nombre de travailleurs occupés dans le département des traitements de surface</u>	
1 à 10 travailleurs	354,00 €
11 à 25 travailleurs	475,00 €
plus de 25 travailleurs	566,00 €
Autres membres:	
Fournisseurs	438,00 €
Universités et écoles techniques	203,00 €
Services publiques	203,00 €

Nombre de travailleurs occupés dans le département des Td \_\_\_\_\_

La contribution s'élève à : \_\_\_\_\_

Nom et fonction du signataire : \_\_\_\_\_

Date:

Signature et cachet de la firme :